

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1912)
Heft: 126

Artikel: Le nouveau bâtiment l'exposition nationale des beaux-arts
Autor: Th. D.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-626904>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

que celui-ci émane de la direction de deux musées. Qu'il me soit donc permis de le soumettre ici-même à une critique quelque peu approfondie.

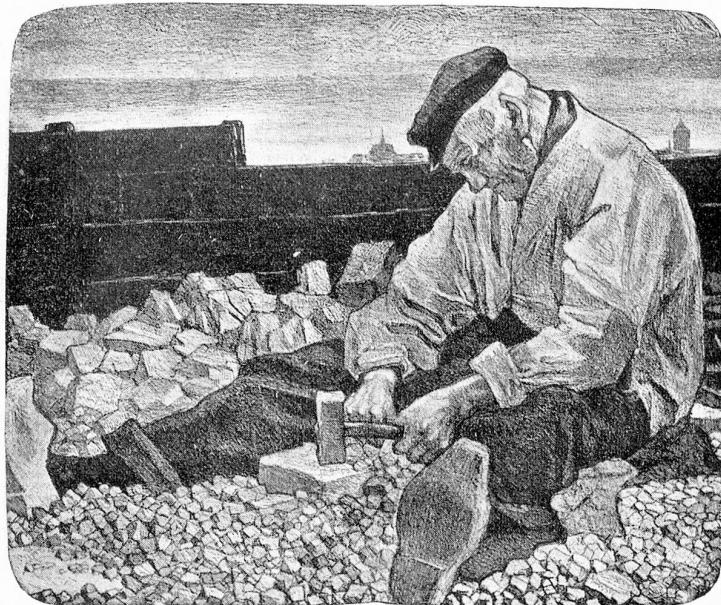
En premier lieu la somme de frs. 800.— nous paraît bien modeste pour un concours d'un caractère aussi général. Cependant l'affaire se gâte encore plus lorsque nous constatons que le jury a la faculté de primer autant de projets qu'il jugera bon. A vrai dire les projets restent la propriété de leurs auteurs; mais cette consolation est faible! Nous avons à diverses reprises appuyé sur le fait que l'indication du nombre des prix et du montant de chacun devrait être une condition absolue de tout concours, de façon que les concurrents aient au moins cette garantie.

Le jury est composé de laïques. Un peintre décorateur y est le seul représentant professionnel. Quant au reste, les concurrents auront le plaisir de se voir jugé par deux professeurs, deux directeurs et un lithographe! Pour ces raisons, nous sommes de l'avis qu'un artiste qui tient à l'honneur de sa profession ne prendra pas part à ce concours.

Mais voici le pire! C'est que ce jury a le droit de ne pas décerner de prix du tout, et messieurs les professeurs, directeurs, décorateurs et lithographes peuvent, si bon leur semble, retourner les projets à leurs auteurs sans plus de façons. Après que ce système a si bien réussi dans le concours du Monument des Télégraphes, on ne peut que remercier ces messieurs de Zurich et de Winterthour de leur honnête cynisme. C'est une occasion de mobiliser une fois de plus le plus grand nombre possible d'artistes pour un travail gratuit, avec un jury n'offrant aucune garantie, et des prix très problématiques; en un mot, un concours calculé pour les artistes qui n'étudient que superficiellement les conditions du programme.

Après que l'Exposition nationale suisse à Berne et la Fête fédérale de chant à Neuchâtel ont tranché la question des concours artistiques d'une façon modèle, nous estimons qu'aucun membre de la S. d. P. S. & A. S. ne doit plus prendre part à un concours dont le programme n'offre pas les garanties établies dans les deux concours susmentionnés.

Nous déconseillons donc absolument de prendre part au concours d'affiche



Unser Kunstblatt 1911 von Ed. Stiefel, Zürich.

Notre estampe 1911, par Ed. Stiefel, Zurich.

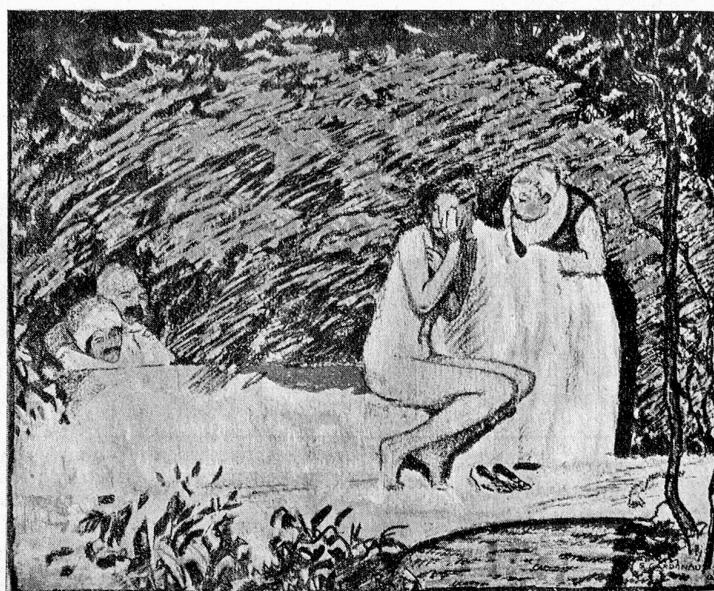
dimensions. Carrée, elle a quarante mètres de côté et occupe une superficie de 1,000 mètres carrés. En hauteur, elle mesure huit mètres environ. Elle est partagée en vingt pièces de grandeur sensiblement égale, soit huit mètres sur huit, qui prennent jour par des fenêtres disposées sur tout le pourtour du bâtiment, à quatre mètres du sol. D'autres fenêtres s'ouvrent sur deux cours dites «de lumière», ménagées à l'intérieur. Et l'on peut se rendre compte dès maintenant que l'éclairage sera excellent dans toutes les salles.

On ne saurait trop louer la construction ingénieuse, tout à la fois légère et solide, du bâtiment. Il est du système dit à «ossature et parois indépendantes» et a été construit par la Compagnie des constructions démontables et hygiéniques, à Paris.

Il a comme armature une charpente métallique en tuyaux d'acier. Les fermes sont triangulaires; les consoles simples, rigides. Chacune est supportée par un montant fixé dans le sol et dont l'enfoncement est réglé par une semelle en fonte. Une fois fixé, le nœud de faîtement en acier fondu, l'arc-boutement se fait de lui-même.

Les cloisons du bâtiment sont faites de panneaux constitués par un cadre de bois, à l'intérieur duquel sont tendues des fibres de coco, enduites d'un ciment spécial, absolument ininflammable. Ces cadres sont tous de dimensions égales et interchangeables, ce qui facilite grandement l'agencement des salles et permet de placer au mieux portes et fenêtres.

Les carreaux des fenêtres ne sont pas en



Unser Kunstblatt 1912 von E. Cardinaux, Bern.

Notre estampe 1912, par E. Cardinaux, Berne.

des Musées des Arts et Métiers de Zurich et de Winterthour.

C. A. Loosli.

Le nouveau bâtiment de l'Exposition nationale des Beaux-Arts.

Le bâtiment démontable récemment acquis par la Confédération et qui va abriter le XI^e Salon fédéral, est installé à Neuchâtel.

L'emplacement auquel on s'est arrêté est des plus favorables. C'est à la place du Port, en pleine ville, tout à côté de l'Hôtel des Postes.

La salle d'exposition offrira d'assez vastes

verre, mais d'une matière particulière, le sicoïde, dérivé du celluloid, mais incombustible et d'une parfaite transparence.

Tout ce bâtiment repose sur un plancher solide, fabriqué par la parquerterie d'Aigle.

Les cloisons sont peintes extérieurement de couleurs neutres et n'ont pas un aspect désagréable. L'intérieur des salles sera tendu de toile de jute gris-clair. La couverture est faite en tôle ondulée.

Ce bâtiment offre un développement de cymaise de 500 à 550 mètres, et pourra contenir 700 à 800 œuvres.

Le poids total de cette construction est de 130 tonnes, ce qui représentera pour le transport un train de 13 wagons.

Th. D.

Exposition nationale des Beaux-Arts à Neuchâtel.

Le Jury était composé comme suit:

MM. Silvestre, président; Lugeon et Röthlisberger, représentants de la Commission fédérale des Beaux-Arts.

Les jurés suivants furent nommés par les exposants:

MM. Hodler.	MM. Giacometti.
Buri.	Hermanjat.
Mangold.	Vallet.
Frei.	Vibert.

Il a été soumis au jury 1650 œuvres dont 895 ont été reçues. Ces dernières se répartissent comme suit:

	Huile	Aquar.	Sculpt.	Décor.	Archit.
P. S. & A. S. . . .	348	105	61	41	—
Sécession	29	7	17	—	—
Femmes peintres . .	29	24	6	2	—
D'aucun groupement	115	59	23	17	12
	521	195	107	60	12

Exposition A. Welti au Kunsthau à Zurich.

Le 8 septembre prochain s'ouvrira à Zurich au Kunsthau une Exposition rétrospective de l'œuvre de notre regretté A. Welti. Elle comprendra, outre ses peintures, un grand nombre de dessins et de projets de toute sorte dès l'enfance de l'artiste. Ce sera probablement la seule occasion qui nous sera offerte pour étudier à fond ce maître si sympathique.

Un buste de Welti.

Pour honorer la mémoire de Welti, quelques amis du grand artiste ont organisé une souscription pour acquérir son buste, œuvre du sculpteur Ed. Zimmermann, en vue de l'exposer dans l'un de nos musées suisses.

Les contributions doivent être adressées à M. Max Bucherer, Bauerstrasse 20, Munich.

Cet appel est signé par :

Max. Bucherer
Hermann Hesse
Jakob Schaffner
Ernst Kreidolf
Wilh. Balmer.

□ COMMUNICATIONS DES SECTIONS □

Décisions prises en assemblée de la section de Lausanne de la S. des P. S. & A. S., le 23 mai 1912. (Lettre du 4 août 1912.)

- 1^o Discussion de la proposition de la section de Genève relative à la modification de l'article 18 des statuts. La Section de Lausanne préfère conserver le statu quo et voir si l'organisation actuelle du Comité central porte de bons fruits; pour le moment nous n'avons qu'à nous louer de l'ordre que le comité est arrivé à mettre dans notre ménage.
- 2^o M. Bouvier se plaint de ce que le Comité central ait émis par la voie du journal un « préavis » sur la proposition de Genève, ce dont il n'avait pas le droit. M. Hermanjat explique que le Comité central n'a pas eu l'idée d'un « préavis », mais d'un simple « éclaircissement », ce qui est mieux rendu par le texte allemand qui dit « Erklärung », c'est donc le titre de la traduction française qui a induit en erreur.
- 3^o Après discussion au sujet de la modification de l'article 34 que propose la section de Genève, nous sommes d'avis de ne pas enlever aux membres la liberté actuelle et de conserver l'article dans sa teneur.
- 4^o Censure. Notre président explique que la censure n'existe pas en fait, mais comme il a été constaté que diverses lettres destinées au journal n'y avaient pas paru, par ordre du Comité central. M. Dutoit propose un texte de motion, que nous approuvons, à transmettre au Comité central. Voici ce texte.

« Le journal est l'organe des sections, toute correspondance d'intérêt général émanant des sections de groupements ou d'individus, doit être publiée intégralement dans le journal. Le Comité central décide si une correspondance est d'ordre général ou particulier, et il devra dans ce cas justifier par une note dans le journal son refus de publication. »

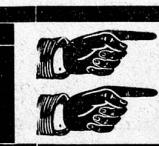
- 5^o Proposition Sylvestre (numéro d'avril du journal). La section décide de repousser cette proposition.
- 6^o Au sujet de la demande formulée de connaître les noms de boursiers, nous émettons le vœu que le Comité central fasse une demande au département fédéral de l'Intérieur, qu'il veuille bien lui communiquer la liste des boursiers afin qu'elle puisse être publiée au journal.
- 7^o Notre section nomme comme délégués à l'Assemblée de Zurich, MM. Gaulis et Lugeon.

La section compte deux nouveaux membres passifs. MM. Pascal, droguiste, et Centurier, architecte,

**L'Exposition des artistes bernois
au Kursaal à Interlaken
est prolongée jusqu'au 15 septembre.**

Aquarell-Farben und Tusche

flüssig oder fest, von Günther Wagner, Paillard und Windsor & Newton.
Aquarell und Maler-Pinsel in bestem Fabrikat. Spezialitäten in Farbschalen,
Paletten, Pinselbüchsen, Fixativ und Firnis. Zusammenlegbare Feldstühle.
Illust. Spezialkata. gratis. **Kaiser & Co., Bern**, Marktgasse 39/43.

**MICHÉS** f. illustrierte Werke
Zeitungen, Kataloge
Ansichtskarten, Reclame etc.
liefert in anerkannt
bester Ausführung
R. HENZI & C° BERN PELIKAN